



**PREMIER
MINISTRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Secrétariat général de la défense
et de la sécurité nationale**

Agence nationale de la sécurité des
systèmes d'information

Le Directeur général

Paris, le **13 DEC. 2021**
N° **3123** /ANSSI/SDE

DECISION DE CERTIFICATION DE CONFORMITE
D'UN DISPOSITIF DE CREATION DE SIGNATURE ELECTRONIQUE
ET DE CACHET ELECTRONIQUE QUALIFIE

IAS CLASSIC v5.2 ON MULTIAPP v5.0
(versions 5.2.0.A.C et 5.2.0.A.O)

THALES DIS FRANCE

RCS 562 113 539

6 Rue de la Verrerie
92190 Meudon
France

Le directeur général de l'Agence nationale de la sécurité des systèmes d'information,

Vu le règlement (UE) n° 910/2014 du Parlement européen et du Conseil du 23 juillet 2014, sur l'identification électronique et les services de confiance pour les transactions électroniques au sein du marché intérieur et abrogeant la directive 1999/93/CE, notamment l'alinéa 1 de son article 30 et l'alinéa 2 de son article 39 ;

Vu la décision d'exécution (UE) 2016/650 de la Commission du 25 avril 2016 établissant des normes relatives à l'évaluation de la sécurité des dispositifs qualifiés de création de signature électronique et de cachet électronique conformément à l'alinéa 3 de l'article 30, et à l'alinéa 2 de l'article 39, du règlement (UE) n° 910/2014 du Parlement européen et du Conseil sur l'identification électronique et les services de confiance pour les transactions électroniques au sein du marché intérieur ;

Vu le décret n° 2009-834 du 7 juillet 2009 modifié portant création d'un service à compétence nationale dénommé « Agence nationale de la sécurité des systèmes d'information », notamment son article 1^{er} ;

Vu le décret du 27 mars 2014 portant nomination du directeur général de l'Agence nationale de la sécurité des systèmes d'information – M. POUPARD (Guillaume) ;

Vu le courrier du Secrétariat général des affaires européennes à Monsieur l'ambassadeur représentant permanent de la France auprès de l'Union européenne en date du 29 avril 2016, référence ITEC/2016/0529, informant qu'en application des articles 30 et 39 du règlement (UE) n° 910/2014 du 23 juillet 2014, l'Agence nationale de la sécurité des systèmes d'information est désignée comme organisme certificateur ;

Vu les exigences de l'ANSSI formulées dans le document « Dispositifs de création de signature / cachet électronique qualifiés – certification de la conformité au règlement *EIDAS* », version en vigueur ;

Vu le rapport de certification : ANSSI-CC-2021/54 du 4 novembre 2021 ;

Décide :

- Art. 1er – Le produit « *IAS CLASSIC V5.2 ON MULTIAPP V5.0* » en versions 5.2.0.A.C et 5.2.0.A.O développé par la société THALES DIS FRANCE est certifié conforme aux exigences fixées par les articles 29 et 39 du règlement (UE) n° 910/2014 pour les dispositifs de création de signature et de cachet électronique qualifiés¹.
- Art. 2 – Le produit doit être utilisé conformément aux conditions et restrictions d'utilisation définies dans le rapport de certification et à celles identifiées en annexe.
- Art. 3 – La présente décision est valable 10 ans à compter de la décision de certification du produit selon les Critères Communs, à savoir jusqu'au 4 novembre 2031.
- Art. 4 – La présente décision est conditionnée au respect par la société THALES DIS FRANCE :
- des engagements relatifs au suivi de sécurité du produit pris par la société au titre de sa demande de certification, conformément à l'annexe 2 du document « Dispositifs de création de signature / cachet électronique qualifiés – certification de la conformité au règlement *EIDAS* » ;
 - à la fourniture à l'ANSSI du certificat de surveillance au plus tard cinq ans après la décision de certification du produit selon les Critères Communs, à savoir le 4 novembre 2026.

Guillaume POUPARD
Directeur général de l'Agence nationale
de la sécurité des systèmes d'information

¹ Conformément au rapport de maintenance BSI-CC-PP-0059-2009-MA-02 et au rapport de certification BSI-CC-PP-0075-2012-MA-01, les profils de protection référencés dans le rapport de certification sont équivalents à ceux référencés dans la décision d'exécution (UE) 2016/650 de la Commission du 25 avril 2016.

Annexe 1

Conditions et limites d'utilisation du dispositif de création de signature électronique et de cachet électronique

La décision de certification de conformité est valide sous réserve du respect des conditions et limites énoncées ci-après.

- C1. Les objectifs de sécurité sur l'environnement définis dans la cible de sécurité [CDS] doivent être respectés.
- C2. Les restrictions d'usage figurant dans le rapport de certification [CERTIF] doivent être respectées.
- C3. Les recommandations figurant dans les guides [GUIDES] doivent être respectées.

Limites

- L1. Seules les fonctions de sécurité décrites dans la cible de sécurité sont couvertes par la présente décision de qualification.

Annexe 2

Base documentaire

[RGS]	Décret n° 2010-112 du 2 février 2010 pris pour l'application des articles 9, 10 et 12 de l'ordonnance n° 2005-1516 du 8 décembre 2005 relative aux échanges électroniques entre les usagers et les autorités administratives et entre les autorités administratives. Disponible sur http://www.legifrance.gouv.fr .
[PP_IAS_ECC]	Protection profiles for secure signature creation device – Part 2: Device with key generation, - référence : prEN 419211-2:2013, - version 2.0.1 - datée du 18 mai 2013. Maintenu par le BSI (Bundesamt für Sicherheit in der Informationstechnik) le 30 juin 2016 sous la référence BSI-CC-PP-0059-2009-MA-02. Protection profiles for secure signature creation device – Part 3: Device with key import, - référence : prEN 419211-3:2013, - version 1.0.2 - datée du 14 septembre 2013. Maintenu par le BSI (Bundesamt für Sicherheit in der Informationstechnik) le 30 juin 2016 sous la référence BSI-CC-PP-0075-2012-MA-01. Protection profiles for secure signature creation device – Part 4: Extension for device with key generation and trusted communication with certificate generation application, - référence : prEN 419211-4:2013, - version 1.0.1 - datée du 12 octobre 2013. Maintenu par le BSI (Bundesamt für Sicherheit in der Informationstechnik) le 30 juin 2016 sous la référence BSI-CC-PP-0071-2012-MA-01. Protection profiles for secure signature creation device – Part 5: Extension for device with key generation and trusted communication with signature creation application, - référence : prEN 419211-5:2013, - version 1.0.1 - datée du 12 octobre 2013. Maintenu par le BSI (Bundesamt für Sicherheit in der Informationstechnik) le 30 juin 2016 sous la référence BSI-CC-PP-0072-2012-MA-01. Protection profiles for secure signature creation device – Part 6: Extension for device with key import and trusted communication with signature creation application, - référence : prEN 419211-6:2014, - version 1.0.4 - datée du 25 juillet 2014. Maintenu par le BSI le 30 juin 2016 sous la référence BSI-CC-PP-0076-2013-MA-01.
[CERTIF]	Rapport de certification : IAS CLASSIC V5.2 ON MULTIAPP V5.0 (VERSIONS 5.2.0.A.C ET 5.2.0.A.O), 04 novembre 2021, ANSSI-CC-2021/54
[RTE]	Rapport technique d'évaluation : - Evaluation Technical Report – ARGAN-C, référence LETI.CESTI.ARC.FULL.001, version 1.1, 19/10/2021, CEA-LETI.
[CdS]	Cible de sécurité de référence pour l'évaluation :

	- MultiApp V5.0: IAS Classic with MOC Server v3.1 Security Target, référence D1506187, version 1.87, 19/10/2021, THALES DIS. Pour les besoins de publication, la cible de sécurité suivante a été fournie et validée dans le cadre de cette évaluation : - IAS Classic v5.2 with MOC Server v3.1 on MultiApp V5.0 Security Target LITE, référence D1506187_LITE, version 1.5, 19/10/2021, THALES DIS.
[GUIDES]	Guide d'installation et d'administration du produit [AGD_PRE_OPE] : - MultiApp V5.0 : AGD OPE and PRE document IAS Classic v5.2, référence D1547769, version 1.5, 19/10/2021, THALES DIS ; - IAS Classic Applet v5.2 : Personalization Profiles Guide, référence D1546633A, version A, 31/03/21, THALES DIS. Guide d'utilisation du produit : - IAS Classic Applet v5.2 Reference Manual, référence D1542053, version B, 18/05/2021, THALES DIS ; - BioPIN Manager V3 Reference Manuel, reference D1481720, version E, 25/06/2021, THALES DIS. Guides de développement d'applications : - [AGD-Dev_Basic] Rules for applications on Multiapp certified product, référence D1484823, version 1.21, février 2021, THALES DIS ; - [AGD-Dev_Sec] Guidance for secure application development on Multiapp platforms, référence D1495101, version 1.3a, mars 2021, THALES DIS. Guides pour l'autorité de vérification [AGD-OPE_VA] : - Verification process of Gemalto non sensitive applet, référence D1484874, version 1.2, février 2021, THALES DIS ; - [ORG_LOAD] Verification process of Third Party non sensitive applet, référence D1484875, version 1.21, février 2021, THALES DIS.